



## **Assemblée plénière du 23 novembre 2013**

### **Conventions, cessions et baux**

#### **Intervention de Raymonde Poncet**

Notre assemblée va prendre une sage décision en dénonçant le compromis de vente des domaines de Longeval et Pully.

Compte tenu en effet, des impacts négatifs en termes social, paysager, environnemental, mais aussi économique du projet d'exploitation de la carrière à ciel ouvert sur ces parcelles boisées.

Nous nous appuyons pour l'affirmer sur l'examen approfondi conduit par l'Association de Défense et Développement Beaujolais Vert – Val d'Azergues créée dès que le projet a été connu, malheureusement après son passage à la session de mars dernier et qui a fortement mobilisé les habitants et aussi des élus du territoire.

Un projet aussi important, cession de deux domaines forestiers et du château de Longeval, et touchant plusieurs communes aurait dû d'ailleurs faire l'objet de présentation et de concertation préalable ce qui nous aurait peut-être évité de mal en évaluer l'impact.

Toutefois, à lire cette délibération, le projet de carrière ne semble pas pour autant abandonné, il est ainsi dit que le « projet n'est pas à ce stade acceptable » et que pour l'être un certain nombre de pistes est suggéré laissant ouverte la voie à un autre compromis de vente.

Aussi, le groupe EELV voudrait revenir sur les raisons qui lui semblent devoir écarter définitivement un tel projet, aucun compromis de vente ne pouvant sensiblement les améliorer.

**Premièrement, l'impact sur le trafic routier et l'absence d'alternative réelle du transport des matériaux notamment par voie ferroviaire :** aucun report modal sur la voie ferrée n'est envisageable sérieusement au regard de l'état de cette ligne.

Il est permis de douter d'obtenir l'accord du Réseau Ferré de France pour investir et rendre cette voie de nouveau opérationnelle pour le fret marchandises de gros tonnages à vitesse normale, surtout dans le cadre d'un nœud ferroviaire de Lyon déjà saturé.

Pourtant, une utilisation à faible vitesse serait peut-être possible sans travaux d'aménagement, afin de rejoindre la plateforme ferroviaire de Saint Germain au Mont d'or. Dans ce cas le département perdra sur tous les tableaux :

- D'une part, une fois sur les rails, le fret fourni par l'exploitation de nos montagnes du Beaujolais Vert rejoindra évidemment les grandes lignes pour alimenter d'autres chantiers que ceux du département.
- d'autre part, la nécessaire réalisation d'une Installation Terminale Embranchée en bas de Longeval dégradera sérieusement le paysage de cette porte du Beaujolais vert et le site, situé dans l'axe de la Vallée d'Azergues deviendra une zone à haut risque pour l'envol des poussières de silice.

Ailleurs, de nombreuses Installations similaires ont été réalisées, malgré leur coût élevé, dans le seul but de « verdir » un projet et d'obtenir les autorisations. Cela n'a pas préjugé malheureusement de leur utilisation ultérieure.

Par contre, suite au ballet des camions, notamment sur la Vallée d'Azergues, le département pourra utiliser les recettes de la vente pour faire face à l'entretien des routes suite au passage de centaines de camions de 40 tonnes qui dégradent en profondeur le revêtement des routes. L'acquéreur ne paiera pas ces coûts externalisés sur notre collectivité, les promesses d'utiliser le train qui reste plus cher puisqu'assumant sa maintenance ne sont jamais suivi d'effet. Les événements récents montrent le refus de toute internalisation d'une partie de ces coûts.

**Deuxièmement, l'impact en termes d'emplois risque de s'avérer négatif** et le recrutement local ne concernera, dans le meilleur des cas, que quelques personnes.

Par contre, une partie des emplois de la filière bois que nous soutenons dans une autre délibération, sera détruite et pour la partie préservée puisque sur les 83 hectares, tout ne sera pas exploitable en matériaux pour bétons ou granulats, notons que le département se prive des recettes d'exploitation ce qui relativise aussi l'intérêt financier de cette opération de cession.

Notons aussi que **ce projet fragilise les activités** de plusieurs exploitations agricoles fondées sur l'élevage, le maraichage et les circuits courts en empêchant notamment l'extension nécessaire d'une exploitation et en coupant court aux activités de tourisme vert dans ce site naturel. L'intérêt des circuits de promenade et de randonnées sera fortement dégradé avec la dégradation des paysages et l'ensemble des nuisances associées à l'exploitation d'une carrière.

L'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, ne serait-ce que par les aires de stockage des matériaux à l'air libre, **expose les habitants aux poussières de silice** entre autres nuisances **et dégrade leur cadre de vie** par la saturation de la départementale, le bruit, sans même évoquer l'évidente dévalorisation de leurs habitations.

Enfin, **ce projet comporte d'évidentes atteintes à l'environnement**, citons les conséquences de la destruction du couvert végétal sur le ruissellement vers l'Azergues et les risques d'inondation accrus.

Le Beaujolais Vert a déjà amorcé, y compris grâce à notre collectivité, un développement plus durable qu'il convient de soutenir, les acteurs locaux et habitants qui refusent ce projet sont disponibles pour rechercher avec le département des solutions au problème de l'avenir du château de Longeval situé au cœur du futur nouveau département.

Pour mobiliser les énergies locales, il nous semble qu'il faut clore définitivement ce projet de carrière qui risque d'ailleurs d'appeler d'autres projets du même type des carriers concurrents sur d'autres installations classées.

Cette porte d'entrée de la Haute-Azergues doit se développer tout en préservant sa valeur inestimable comme poumon vert du département.